Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20261106-2026_D57-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE D'EVELLYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 novembre 2026

Date de convocation : 30 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Evellys (Naizin) sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Mme AMIOT-BOTUHA Carole, M. BRACQUEMOND Ludovic, M. CADORET Philippe, M. CADOUDAL Nicolas, Mme GUEHENNEUX Fanny, Mme GUILLEMET Pauline, Mme GUYOT Bernadette, M. JEGOUX Christian, M. LE BOT Jean-Pierre, Mme LE CLAINCHE Marine M. LE CLEZIO Régis, M. LE MOIGNIC Gilbert, Mme LE PALMEC Marianne, M. LE SAUCE Eric, Mme LE TUTOUR-CRAHAN Rozenn, M. ONNO Jean-Marc, Mme PHILIPPE Marie, M. POCARD Christian, Mme ROBIC Fabienne, Mme ROUVRAY Claire, Mme VILLAIN Gaëlle

Absents ayant donné procuration :
M. LE CLAINCHE Laurent à Mme ROBIC Fabienne

nombre de conseillers en exercice	**27**
nombre de présents	21
nombre d'absents	5
nombre de votants	22
procurations	1
Quorum	**14**

Absents :
M. ETIENNE Jessy
M. FOULON Lionel
Mme PINET Sandra
M. POURCHASSE Antoine
Mme WIAND Charlotte

Secrétaire de séance : Mme GUEHENNEUX Fanny

****

2026-D57 – Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-15,

Considérant qu'un exemplaire du procès-verbal a été transmis à chaque membre,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2121-15, le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20261106-2026_D57-DE

Après lecture individuelle du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2026, joint en annexe.

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité

Et publication électronique le : 17/11/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Fanny GUEHENNEUX

Le Maire,
Philippe CADORET

MAIRIE D'EVELYS (Morbihan)